

### Objet

- Le Prix littéraire "1<sup>ère</sup> Chance à l'écriture" en P.A.C.A., créé en collaboration avec la maison d'éditions Elan Sud, le Lycée de l'Arc, Mix la radio étudiante et leurs partenaires, est destiné à récompenser un manuscrit d'auteur de roman ne possédant pas de contrat d'édition. Chaque année, un thème devra être respecté.

### Prix

- Le lauréat gagne un contrat d'édition avec la maison d'éditions Elan Sud pour un tirage minimum de 1500 exemplaires. Le Prix comporte également une campagne de presse, une mise en avant du roman dans les librairies partenaires avec rencontres et dédicaces, une inscription dans les salons du livre correspondant à sa catégorie.

### Les participants

- Les participants sont des auteurs qui n'ont pas encore signé de contrat avec une maison d'édition. Ils résident en PACA ou justifient une appartenance forte à la région (familiale, professionnelle, historique, humaine)

- Est admis à concourir tout auteur, sous la condition expresse qu'il ait fait acte de candidature, ce qui implique l'acceptation du présent règlement. Les auteurs mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les candidats garantissent qu'ils sont les auteurs des œuvres inscrites et qu'ils en détiennent tous les droits. Les candidats s'engagent à prendre fait et cause pour les organisateurs du Prix pour les pertes, frais, dommages et autres dépenses encourues à la suite de réclamations de toute nature découlant d'une violation de cette garantie, directement ou indirectement.

La présentation d'une œuvre au présent Prix est exclusive de toute participation à une compétition similaire pour cette œuvre jusqu'à la proclamation des résultats de ce Prix.

### Les manuscrits

Les manuscrits devront être présentés sous la forme suivante : pages A4 reliées, texte écrit en Times, corps 13, marges de 2 cm. Nombre de pages compris entre 60 et 100. Les fautes d'orthographe devront être éliminées dans la mesure du possible. Tout critère cité non respecté sera éliminatoire. Aucun document ne sera restitué sauf sur demande accompagnée d'une enveloppe timbrée au tarif. Ils devront être accompagnés du bulletin d'inscription accessible en ligne : <http://elansueditions.over-blog.org/>

Aux auteurs pré-sélectionnés le 15 septembre, il sera demandé une copie numérique sur CD ou clé USB. Un auteur peut être candidat autant de fois qu'il le désire. Toutefois, la qualité de lauréat lui retire le droit de concourir à nouveau. Faute de candidatures en nombre suffisant (six) le Prix est reporté d'un an.

Ils devront être adressés avant le 30/08 2008 à :

Elan Sud, Prix 1<sup>ère</sup> chance, 233 rue des Phocéens - 84100 Orange

### Sélection des manuscrits

Tout manuscrit présenté d'une manière autre que décrite au paragraphe précédent sera rejeté systématiquement.

Afin de ne pas présenter aux élèves des manuscrits de mauvaise qualité, Elan Sud, le comité de lec-

ture et les professeurs feront une première sélection. S'ils estiment que la qualité de l'ensemble des manuscrits présentés est insuffisante, le jury peut ne pas décerner le Prix et, dans ce cas, reporter le Prix d'un an.

### **Composition du Jury**

Le Prix est accordé pour 2/3 - 1/3

Un jury d'élèves sera réuni sous forme d'inscription volontaire d'élèves issus de classes de la Seconde à la Terminale et sur la base d'un engagement à suivre une charte de participation sur l'intégralité du Prix pendant une année scolaire pendant toutes les étapes de ce Prix, à savoir : lecture de tous les manuscrits sélectionnés, analyse et classement des manuscrits, vote et remise du Prix. Le jury des élèves représentera deux tiers de la note.

Un jury professionnel, composé du comité de lecture de la maison d'éditions Elan Sud, d'enseignants et responsables d'encadrement du Lycée de l'Arc, représentera le 3<sup>e</sup> tiers de la note.

Le fait d'appartenir au jury entraîne l'impossibilité de concourir au Prix

### **Calendrier annuel**

- mars, la presse annonce le Prix et lance un appel aux manuscrits.
- 30 août, clôture des réceptions de manuscrits
- Elan sud sélectionne au mieux 12 manuscrits qu'il remet au comité "major"
- Sélection des manuscrits par le comité "major" qui n'en retiendra que 6
- Novembre, remise des manuscrits présélectionnés aux élèves
- 1er mars, vote du jury, sélection du manuscrit à éditer, lancement du Prix suivant
- l'auteur retravaille son manuscrit en accord avec le comité
- septembre, parution du roman, remise officielle du Prix, annonce médiatisée

### **Utilisation de l'image**

Le gagnant ou, s'il s'agit d'un mineur ses parents ou tuteurs, accepte, le cas échéant, que son nom, son image, plus spécifiquement son portrait, ou sa voix, puissent servir à des fins publicitaires pour les besoins du Prix, sans frais additionnels.

### **Responsabilité**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en aucun cas de leur inaction lorsque celle-ci découle d'une situation hors de leur contrôle, entre autres lors d'une grève, d'un blocage ou de tout autre conflit de travail des entreprises ou des commerces dont les services sont retenus pour la tenue de ce Prix.

### **Informations privées**

Les noms, adresse, numéro de téléphone, courriel, ... sont recueillis aux fins de l'administration du présent Prix. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

### **Partenaires**

Les partenaires du Prix seront publics et privés. Une participation financière pourra leur être demandée pour couvrir l'ensemble des frais liés à l'édition du roman primé et sa promotion. Ces partenaires figureront dans tous les documents mentionnant le Prix et sur la dernière page du roman.